

Report du registre sur le règlement d'emprunt REG-385 Travaux de construction du pont d'étagement du boulevard du Quartier

## **Les Brossardois ont droit à une information juste et complète avant de se prononcer**

**Brossard, le 27 février 2017** – Initialement prévue les 27, 28 février, et 1<sup>er</sup> mars, la tenue des trois jours de registre en vue de l'adoption du règlement d'emprunt de 47 millions de dollars pour la construction du pont d'étagement du boulevard du Quartier doit être reportée. « Il n'est surtout pas question de brimer ou d'empêcher nos citoyens de se prononcer, mais nous estimons, à ce moment-ci, qu'ils ont droit à une information juste, complète et objective avant de se prononcer. Ils ont le droit de connaître les vrais chiffres », a déclaré ce matin le maire de Brossard, monsieur Paul Leduc.

Certains employés et représentants de la Ville ont reçu de nombreux appels et commentaires depuis quelques jours. Des affiches ainsi qu'une campagne sur les réseaux sociaux orchestrées par la conseillère municipale madame Doreen Assaad seraient à l'origine de ce mouvement suivant lequel les propriétaires d'une maison moyenne de Brossard paieront 1 750 \$ chacun pour la construction du nouveau viaduc. **Cette information est fausse et la Ville doit rectifier le tir.**

### **Voici les vrais chiffres**

**La construction du viaduc se traduira par une taxe à l'ensemble des contribuables de Brossard de l'ordre de 16,71 \$ par année. Sur une période de 25 ans, cela signifie une augmentation de 417,75 \$, soit 0,7%.**

Par ailleurs, **une taxation de 49,56 \$ par année, soit 2%, sera attribuée aux nouveaux résidents des secteurs domiciliaires et commerciaux à développer, et à eux seulement**, ce qui signifie une taxation de 1 239 \$ sur 25 ans.

La construction du nouveau viaduc permettra le développement de nouveaux projets domiciliaires et commerciaux, près de l'ancien golf de Brossard. Des projets qui apporteront plusieurs milliards de dollars en richesse foncière à Brossard. Ils généreront également des millions de dollars en nouveaux revenus de taxation. Mais le plus important, c'est que le tout s'inscrit dans le plan de développement de la Ville de Brossard, assurant la pérennité de sa prospérité.

La Ville a également déposé une demande de subvention auprès du député de La Pinière, Dr Gaétan Barrette. Une telle subvention aurait pour effet direct de réduire le montant des taxes imposées pour payer le viaduc.

L'administration de la Ville a décidé de reporter la tenue du registre en vue de l'adoption du règlement d'emprunt de 47 millions de dollars pour permettre aux citoyens d'être informés de façon juste, complète et objective de manière à ce qu'ils puissent apprécier le projet à sa juste valeur. La Ville prendra les moyens nécessaires pour diffuser les informations et les vrais chiffres rapidement. Les trois jours de registre se tiendront, bel et bien, et ce, à l'intérieur du délai prévu par la loi. Les citoyens seront informés par la Ville des dates précises.

« Cela dit, je m'inquiète. Je trouve extrêmement dangereuses les manœuvres de mes adversaires. Que l'on soit en désaccord avec une décision c'est une chose, mais que madame Assaad et son équipe véhiculent de fausses informations, de faux chiffres pour faire peur aux citoyens et compromettre des projets porteurs, ce n'est pas rassurant. Si c'est sa façon de faire de la politique, ça augure bien mal pour la suite », a conclu le maire Leduc.

– 30 –

Source : Direction des communications  
Ville de Brossard  
450 923-6311